

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
**29/04/2021**

Dossier complet le :  
**30/04/2021**

N° d'enregistrement :  
**f09321p0136**

#### 1. Intitulé du projet

Défrichement complémentaire de 2 815 m<sup>2</sup> pour création d'un 2ème lotissement de 5 lots en plus du premier défrichement autorisé de 17098 m<sup>2</sup> (n°STC-19-064-098) relatif au premier lotissement de 45 lots déjà réalisé, sur la commune de Saint Mitre les Rempart (13), vieux chemin d'Istres, lieu-dit "Les Emplaniers".

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS HECTARE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Audrey CAMPAGNO - Responsable Développement

RCS / SIRET

3 5 1 3 3 8 6 6 0 0 0 0 2 7

Forme juridique

SAS

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	<p>a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.</p> <p>Le projet Origine 2 a une surface de 2 815m<sup>2</sup> soumise à autorisation de défrichement.</p>

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Cette opération "ORIGINE 2" consiste en la réalisation d'un nouveau lotissement de 5 lots destinés à recevoir des habitations individuelles sur la zone constructible du PLU de la commune de Saint Mitre les Remparts (département des Bouches du Rhône). La parcelle cadastrale concernée est située dans la section AV n° 40, d'une assiette foncière de 3 505 m<sup>2</sup>. La surface des lots privés sera de 400, 500 m<sup>2</sup> et 510 m<sup>2</sup> et la surface imperméabilisée par lot sera réglementée dans le permis d'aménager (150 m<sup>2</sup> maxi) soit sur le total du lotissement = 750 m<sup>2</sup>. Une voirie, un trottoir et 5 places de stationnements visiteurs seront réalisés (représentant 831 m<sup>2</sup>). Un bassin de rétention enterré et des espaces verts collectifs (environ 364 m<sup>2</sup>) seront également réalisés.

A noter que ce projet vient se rajouter à la première opération "ORIGINE" concernant la création d'un lotissement de 45 lots déjà réalisée dans le même secteur. Cette première opération a déjà fait l'objet d'un arrêté d'autorisation de défrichement pour une superficie de 17 098 m<sup>2</sup> le 7 juin 2019 (références : STC-19-064-098), d'un examen au cas par cas (n° F09319P0002) et de l'arrêté relatif à la dispense d'étude d'impact (Arrêté n° AE-F09319P0002 du 06/02/2019).

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur des "Emplaniers" (zones 1AUc du PLU de la Commune).

Ce secteur a pour objectif de développer une mixité fonctionnelle avec de nouvelles activités économiques artisanales du type "village d'artisans" (pas d'implantation d'activités commerciales induisant un trafic important) ainsi qu'une zone de logements privés, une opération de logements sociaux ayant déjà été réalisée il y a quelques années sur cette zone.

Le site de l'opération est particulièrement situé dans la partie de l'OAP spécifique à l'aménagement d'un ensemble de maisons individuelles (zone 1AUc) . Ce projet de 5 lots s'inscrit donc dans la suite du premier lotissement de 45 lots déjà réalisé qui s'est intégré dans son site d'implantation.

Comme dans le cas de la première opération, ce projet bénéficiera également de la réalisation de tous les réseaux et équipements nécessaires aux habitations projetées. Les raccordements aux réseaux humides et secs seront effectués dans les attentes déjà réalisées lors de l'aménagement du lotissement de 45 lots. Les eaux pluviales seront gérées par un bassin de rétention.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

- Lotissement de 45 lots : travaux achevés.

- Lotissement de 5 lots : la date prévisionnelle de commencement des travaux est prévue au 4ème trimestre 2021. La durée de ces travaux est estimée à 4 mois.

Ils se dérouleront probablement de la manière suivante :

- Démolition des aménagements et revêtements de surface existants,
- Protection des boisements conservés,
- Terrassements des plateformes de voirie du lotissement,
- Réalisation des réseaux primaires desservant chaque lot,
- Réalisation de la voirie définitive des parties communes du lotissement,
- Réalisation des aménagements paysagers.

Tous ces travaux seront réalisés en suivant les mesures édictées par le bureau d'étude Azurétudes dans son rapport ci-joint.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

En phase exploitation, l'opération engendrera une augmentation de l'activité humaine liée aux logements. Le projet est donc susceptible d'augmenter le trafic routier.

Des parkings seront créés afin de combler les besoins en places de stationnement des futurs résidents.

Dans le cadre du présent projet, il sera réalisé 2 places de stationnements privatifs par lot (10 places) et 5 places de stationnement visiteurs.

L'accès au projet se fera depuis le Vieux chemin d'Istres, à l'Est de la zone de projet , via un accès existant. qui sera agrandi

Chacun des 5 lots accueillera une seule maison individuelle.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération a été ou sera soumise aux procédures administratives suivantes :

- Permis d'aménager,
- Autorisation de défrichement

puis une fois le lotissement réalisé, permis de construire des maisons individuelles

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du projet	3 505 m <sup>2</sup>
5 lots privatifs	
Voiries, trottoirs (parties communes) et stationnements visiteurs	831 m <sup>2</sup>
Espaces verts communs	364 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Vieux chemin d'Istres  
13920 Saint-Mitre-Les-Remparts

Parcelles section AV n°40

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4° 59' 53" E Lat. 43° 28' 06" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie Nord de la Commune, donc la zone de projet est située (pour environ 102 m <sup>2</sup> ) dans une ZNIEFF de type 2 "Etangs de lavalduc, d'engrenier, de citis et du pourra - salins de rassuen" (930012434).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de Saint-Mitre-Les-Remparts est concernée par deux Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : - Le PPBE du département des Bouches-du-Rhône approuvé le 25 mars 2016, - Le PPBE du Pays de Martigues approuvé en décembre 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles concernant les mouvements de terrain (retrait/gonflement argile) approuvé le 27/02/2017.  - Risque sismicité : toute la Commune est située en "risque modéré", - Risque feux de forêt : zone de projet concernée par des risques faible à fort voire exceptionnel,  Risque inondation : projet en dehors de toute zone inondable
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de la Saint-Mitre-Les-Remparts est classée comme Commune comportant des sites répertoriés dans la base de données BASIAS (activités industrielles et de services) et BASOL (sols pollués). La zone de projet n'est pas située à proximité de sites répertoriés dans cette base de données.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le PLU de la Commune, le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable car la Commune est alimentée par le canal de Saint-Mitre et le canal de Martigues qui acheminent l'eau brute issue de la Durance via d'autres canaux amont.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est située dans le site inscrit " Abords de champ de fouilles de Saint Blaise à Saint-Mitre-Les-Remparts" qui occupe toutes la partie Nord-Est de la Commune et s'étend sur une surface de 474 ha.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZPS "Etangs entre Istres et Fos" (FR9312015) situé à environ 270m à l'Ouest du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation de nouvelles habitations impliquera une augmentation des consommations en eau potable et donc indirectement des prélèvements d'eau plus supplémentaires. En raison du nombre de logements et sur la base de 150 l/j/hab (circulaire n°97-49 du 22/05/97) on peut estimer la consommation d'eau potable à environ 2.5 m <sup>3</sup> /jour. La Commune est alimentée par le canal de Saint-Mitre et le canal de Martigues qui acheminent l'eau brute issue de la Durance via d'autres canaux amont.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ni drainage souterrain n'est prévu dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En première approche, l'opération sera excédentaire en matériaux.  Les matériaux non réutilisés ou impropres au réemploi seront évacués dans des décharges adaptées, dans le respect de l'environnement.  Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade, l'opération ne paraît pas déficitaire en matériaux.  Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et remblais.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir rapport d'AZURETUDES en annexe 8.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche (cf annexe 6&8) est situé à environ 270 m de la zone de projet. Tous les autres sites Natura 2000 référencés dans la région sont situés à des distances supérieures à 3.5 km. Les incidences du projet sont négligeables à nulles (cf annexe 6&8).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implantera sur la zone constructible 1 AUc.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque sismicité : toute la Commune est située en "risque modéré",</li> <li>- Risque feux de forêt : porter à connaissance,</li> <li>- Risque inondation : projet en dehors de toute zone inondable,</li> <li>- Risque mouvements de terrains - retrait-gonflement des argiles : emprise du projet en zone "faiblement à moyennement exposée (B2)".</li> </ul>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>De par l'augmentation du nombre de riverains, le projet induira une légère augmentation du trafic et des déplacements à l'intérieur et à proximité du site. Cependant, l'aménagement d'un accès cohérent et la proximité de la route RD 5 permettront une fluidité des trafics.</p> <p>Un espace collectif, une voie interne et un cheminement piétons d'accès seront aménagés pour permettre les déplacements doux (piéton, vélo, ...).</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet pourra être source de nuisances sonores. Cependant, des dispositions seront prises afin de les maîtriser.</p> <p>En phase opérationnelle, le projet engendrera une légère augmentation du trafic routier.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération pourra engendrer ponctuellement des vibrations en phase travaux, et plus particulièrement lors du compactage des différentes couches de la structure des chaussées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération comportera des éclairages nocturnes localisés le long de la voie interne au projet.</p> <p>Les candélabres seront équipés d'ampoule à sodium basse pression ou de LED, offrant 20 lux moyen. L'éclairage sera le moins haut possible : la hauteur du mât sera égale à la largeur de la chaussée avec une inter-distance de 20 m. Il sera indirect ou au ras du sol (le flux de lumière sera dirigé vers le bas). L'installation de tout modèle de lampadaire éclairant vers le ciel (type boule translucide) sera prohibé.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera indirectement des rejets polluants dans l'air à cause de la circulation routière supplémentaire.</p> <p>Cependant, l'opération prévoit également la création de cheminements piétons.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement générées par l'opération seront collectées par un système d'assainissement pluvial. Ce dernier sera composé d'un dispositif de traitement qualitatif et d'une rétention qui se vidangera à débit régulé dans le milieu récepteur (fossé situé au Nord de l'opération). Le dimensionnement et le rejet se fera conformément au zonage pluvial de la Commune.</p> <p>Les eaux usées du projet seront rejetées dans le réseau d'assainissement existant, au droit du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase de travaux, les déchets et excédents de toute nature (enrobés, gravats, matériaux de démolition de l'existant...) seront transportés et stockés sur des aires de collecte spécifique. Ils seront ensuite évacués dans des décharges agréées.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les effets de ce projet de création de lotissement de 5 lots se cumulent avec le lotissement déjà réalisé de 45 lots comme expliqué précédemment et comme pris en compte dans l'étude des incidences Natura 2000 réalisée et jointe au présent dossier.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Voir annexe 7.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé un état des lieux sur la zone de projet et évalué l'impact potentiel de l'opération sur l'environnement et la santé humaine, les aménagements tels que projetés ne paraissent pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact.

Après analyse, les éléments positifs suivants sont à retenir :

- Un site aujourd'hui partiellement aménagé (ancien camping, habitations), en zone résidentielle et à urbaniser (1AU)
- L'opération est située en dehors des zones réglementaires à enjeux environnementaux. Le projet ne portera que sur la zone constructibles, pas sur les EBC ni sur les zones naturelles,
- Des mesures seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement en phase travaux et en phase définitive. Le projet a été conçu pour s'intégrer au mieux dans son site (intégration paysagère qualitative), volumes bâtis...

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7 - Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.
8 - Etude Natura 2000 de la zone de projet.
9 - Arrêté n°AE-F09319P0002 du 06/02/2019 relatif à la dispense d'étude d'impact pour lotissement de 45 lots déjà réalisé.
10 - Arrêté n° STC-19-064-098 portant autorisation de défrichement pour lotissement de 45 lots déjà réalisé.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

CABRIERS

le,

29/04/2021

Signature



HECTARE SAS  
Expobat Village  
Plan de Campagne  
13480 CABRIES

Tél : 04 42 02 00 92 Fax : 04 42 31 47 78

WWW.HECTARE.FR